

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC



[2026-054] DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TEMPÊTE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 septembre 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Olivier PARCOLLET, Pauline GUILLON, Isabelle MARTIN, Virginie CAILLOT.

Excusé : Michel LE MERCIER (pouvoir Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD).

Absent : Julien KERVEADOU.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	13	8	1	14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUEGUEN.

Vu la proposition d'Enedis relative à la mise à jour de son réseau de référents tempêtes au sein des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de désigner un référent tempête pour assurer le lien avec Enedis en cas d'évènement climatique affectant le réseau électrique,

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la tempête Ciaran survenue en 2023, Enedis a proposé la mise en place d'un réseau de référents tempêtes afin de faciliter les échanges avec les communes en cas d'évènement climatique. Le référent transmet notamment à Enedis les informations utiles sur la situation observée dans la commune, signale les situations particulières, facilite les interventions de dépannage et relaie auprès des usagers les informations et consignes de sécurité communiquées par Enedis.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne Madame Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD référente tempête auprès d'Enedis pour la commune de Guéhenno
- Autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

Pour	14
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/



Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe GUEGUEN